

TC, Rabat, 30/12/1998

Identification			
Ref 20837	Juridiction Tribunal de commerce	Pays/Ville Maroc / Rabat	N° de décision 297
Date de décision 30/12/1998	N° de dossier 0	Type de décision Ordonnance	Chambre Néant
Abstract			
Thème Référé, Procédure Civile		Mots clés Vente à crédit de véhicule automobile, Résiliation du contrat de plein droit, Référé, Ordonnance de restitution et vente aux enchères publiques, Non paiement d'une échéance, Juge des référés, Compétence	
Base légale		Source Ouvrage : La jurisprudence marocaine en matière de référé : genèse et itinéraire Auteur : Abdelali Eladraoui Edition : 1ère édition Année : 2001	

Résumé en français

En matière de vente à crédit des véhicules automobiles, le non paiement d'une seule échéance par l'acquéreur, donne droit au vendeur ou à toute personne physique ou morale qui lui est subrogée (généralement les sociétés de financement) d'obtenir la résiliation du contrat de vente de plein droit, la restitution et la vente aux enchères publiques du véhicule par ordonnance du juge référés après avoir constaté l'inexécution des obligations de l'acheteur (dahir du 17 juillet 1936 tel qu'il a été modifié par le dahir du 05 juillet 1953).

Texte intégral